

CARRE D'OR

Société par actions simplifiée au capital de 4 797 200 euros
Siège social : 51 avenue Sidoine Apollinaire
69009 Lyon
832 110 464 R.C.S. Lyon

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

TEXTE DE LA DECISION PROPOSEE ET ADOPTEE DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026

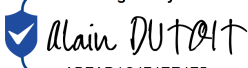
Les Associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos, soit un bénéfice d'un montant de 2 363 447,72 €, comme suit :

- au poste « *autres réserves* »..... 1 763 447,72 €
- distribution de dividendes prélevés sur le résultat de l'exercice clos 600 000,00 €
soit par action : 0,125 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé, au titre des trois exercices précédemment clos, aux distributions de dividendes suivantes :

	Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024	Au titre de l'exercice clos le 31/12/2023	Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022
Dividendes éligibles à l'abattement	600 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
Dividendes non éligibles à l'abattement	- €	- €	- €

Extrait certifié conforme,
A.D.F.,
Président de la Société,
représentée par Alain DUTOIT,
Gérant

DocuSigned by:

ABFAD1C474EE4F5...

CARRE D'OR

Société par actions simplifiée au capital de 4 797 200 euros

Siège social : 51 avenue Sidoine Apollinaire

69009 Lyon

832 110 464 R.C.S. Lyon

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2025

Comptes certifiés conformes,
A.D.F.,
Président de la Société,
représentée par Alain DUTOIT,
Gérant

DocuSigned by:
 *Alain DUTOIT*
ABFAD1C474EE4F5...

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	667 165	358 748	308 417	319 181	10 764	3.37
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	1 424 423	673 214	751 209	851 092	99 883	11.74
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	5 244 356	61 900	5 182 456	5 395 457	213 001	3.95
	Créances rattachées à des participations	28 464 375		28 464 375	31 089 044	2 624 669	8.44
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	117 736		117 736	117 139	597	0.51
	Total de l'actif immobilisé (III)	35 918 054	1 093 861	34 824 193	37 771 913	2 947 720	7.80
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	2 513 043		2 513 043	3 886 934	1 373 890	35.35
	Autres créances	4 667 226		4 667 226	3 472 166	1 195 060	34.42
	Charges constatées d'avance	160 474		160 474	153 336	7 138	4.65
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 577 535		2 577 535	1 340 986	1 236 549	92.21
	Total de l'actif circulant (IV)	9 918 278		9 918 278	8 853 421	1 064 856	12.03
	Frais d'émission des emprunts (V)				56 737	56 737	100.00
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	45 836 332	1 093 861	44 742 471	46 682 071	1 939 601	4.15

(1) Dont à moins d'un an 28 582 111

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 797 200)	4 797 200	4 797 200		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 859	13 859		
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	479 720	479 720		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	8 554 946	5 821 008	2 733 938	46.97
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 363 448	3 333 938	970 490	29.11
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	16 209 172	14 445 725	1 763 448	12.21
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 900 000	43 000	1 857 000	NS
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)	1 900 000	43 000	1 857 000	NS
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 832 786	14 842 738	6 009 952	40.49
	Emprunts et dettes financières diverses	5 788 486	5 165 237	623 249	12.07
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 514 301	1 724 049	209 748	12.17
	Dettes fiscales et sociales	1 137 123	1 621 970	484 846	29.89
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 838	304 838	300 000	98.41
	Autres dettes	9 355 764	8 534 515	821 249	9.62
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	26 633 298	32 193 347	5 560 048	17.27
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	44 742 471	46 682 071	1 939 601	4.15

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

26 633 29822 326 943

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202512			Exercice N-131/12/202412		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	723 603		723 603	635 591		88 012	13.85
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 771 956		4 771 956	4 522 744		249 212	5.51
Montant net du chiffre d'affaires	5 495 559		5 495 559	5 158 335		337 224	6.54
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions				4 000		4 000	100.00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			43 000	1 260		41 740	NS
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			60 000			60 000	
Autres produits			29 310	10 511		18 799	178.85
Total des Produits d'exploitation (I)			5 627 870	5 174 107		453 763	8.77
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises			584 024	455 351		128 673	28.26
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			128 000	101 942		26 058	25.56
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			2 869 319	2 658 542		210 776	7.93
Impôts, taxes et versements assimilés			43 608	31 388		12 220	38.93
Salaires			1 006 020	1 068 290		62 270	5.83
Cotisations sociales			335 696	326 951		8 745	2.67
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			220 756	247 896		27 140	10.95
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			1 700 000	43 000		1 657 000	NS
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			7 261	30 009		22 748	75.80
Total des Charges d'exploitation (II)			6 894 683	4 963 369		1 931 314	38.91
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 266 813	210 738		1 477 551	701.13
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			4 338 801	3 444 732		894 070	25.95
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			353 697	346 609		7 087	2.04

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

19 35715 600

COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers							
De participation (2)		1 668 817		2 466 574		797 757	32.34
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		3 162		17 138		13 976	81.55
Autres intérêts et produits assimilés (2)		91 339				91 339	
Reprises sur dépréciations et provisions							
Différences positives de change							
Produits des cessions d'immobilisations financières		999				999	
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		28 171		47 456		19 285	40.64
Total des produits financiers (V)		1 792 488		2 531 168		738 680	29.18
Charges financières							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		61 900				61 900	
Intérêts et charges assimilées (3)		1 354 634		1 772 270		417 636	23.57
Différences négatives de change							
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées							
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		999				999	
Total des charges financières (VI)		1 417 533		1 772 270		354 737	20.02
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		374 955		758 899		383 943	50.59
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		3 093 247		4 067 759		974 512	23.96
Produits exceptionnels (VII)							
Charges exceptionnelles (VIII)				694		694	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				694		694	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)		729 799		733 127		3 328	0.45
Total des produits (I+III+V+VII)		11 759 159		11 150 007		609 153	5.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		9 395 712		7 816 069		1 579 643	20.21
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		2 363 448		3 333 938		970 490	29.11
(2) Dont produits concernant les entreprises liées		1 763 318		2 483 712			
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées		615 651		734 495			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 44 742 470.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 495 559.38 Euros et dégageant un bénéfice de 2 363 447.72 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles, mais des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative " 31-12-2024 ", entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

2.1. Incidences du changement de méthodes comptables

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

a. Résultat exceptionnel

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet évènement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

Les principales incidences pour la société sont notamment les amendes et pénalités, pour une somme de 993 € au 31/12/2025

b. Suppression de la technique des transferts de charges

Un remboursement de formation a été enregistré sur l'exercice 2024.

À compter du 1er janvier 2025, la technique des transferts de charges est supprimée.

2.2. Présentation de la colonne comparative

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés, présentent au 31 décembre 2025 avec la colonne comparative du 31 décembre 2024 les reclassements suivants :

- les transferts d'exploitation sont présentés dans le poste " Autres produits " ;
- les cessions d'immobilisations sont inclus dans le compte " Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles "
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes " Produits exceptionnels " et " Charges exceptionnelles ".

Informations générales complémentaires

Deux TUP ont été réalisées au profit de la société sur l'exercice 2025 :

- CALUIRE PASTEUR en 03/25 - La perte entre le 1er janvier 2025 et la date de la TUP a été inscrite dans un compte 668- Mali de TUP pour la somme de 24 618 €. La société ne disposait pas de réserves
- 1850 INVESTISSEMENT en 05/25 - Les réserves de la sociétés ont été reprise dans un compte 768- Autres produits financiers pour la somme de 91 908 €- La perte du 1er janvier 2025, jusqu'à la date de la TUP soit 569 € a été déduite de cette somme.

Dans les provisions pour risque figure :

- une provision de la société 1850 INVESTISSEMENT pour 200 K€ qui correspond à un litige avec un client. Ce litige est toujours en cours et devrait connaître une issue rapide-
- Provision pour risques - perte à terminaison

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Une provision pour risques a été constatée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour un montant de 1 700 000 €, correspondant à une perte à terminaison prévisionnelle relative à une opération immobilière portée par une filiale de la société. Cette provision a été constituée conformément aux dispositions des articles 214-15 et suivants du Plan Comptable Général, dès lors que :

la perte résulte d'événements en cours à la date de clôture ;
son occurrence est probable ;
son montant peut être estimé de manière fiable, sur la base des éléments financiers et économiques disponibles à la clôture.

L'estimation de la perte à terminaison tient compte notamment :

des coûts restant à engager sur l'opération,
des recettes prévisionnelles actualisées,
et des hypothèses économiques retenues à la date de clôture.

La société procède à une revue régulière de cette estimation.
La provision sera ajustée ou reprise en fonction de l'évolution des éléments connus lors des exercices futurs et lors de la clôture définitive de l'opération concernée.

Traitement fiscal

La provision pour perte à terminaison a été comptabilisée conformément aux principes comptables.

Son traitement fiscal a fait l'objet d'une analyse spécifique au regard des dispositions de l'article 39-1-5° du Code général des impôts, tenant compte notamment :

du caractère probable de la perte,
de son rattachement à l'exercice,
et de son caractère suffisamment précis quant à sa nature et à son montant.

Le traitement fiscal de cette provision est déterminé en conséquence dans la liasse fiscale de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	667 165	
Installations générales agencements aménagements divers	1 070 506		5 131
Matériel de transport	44 011		45 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	220 450		1 641
Emballages récupérables et divers	36 083		1 600
TOTAL	1 371 051		53 372
Autres participations	36 484 502		1 999
Prêts, autres immobilisations financières	117 139		597
TOTAL	36 601 640		2 596
TOTAL GENERAL	38 639 855		55 968

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		667 165	667 165
Installations générales agencements aménagements divers			1 075 638	1 075 638
Matériel de transport			89 011	89 011
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			222 091	222 091
Emballages récupérables et divers			37 683	37 683
TOTAL			1 424 423	1 424 423
Autres participations		2 777 769	33 708 731	33 708 731
Prêts, autres immobilisations financières			117 736	117 736
TOTAL		2 777 769	33 826 467	33 826 467
TOTAL GENERAL		2 777 769	35 918 054	35 918 054

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	347 984	10 764		358 748
Installations générales agencements aménagements divers		349 240	109 259		458 499
Matériel de transport		2 295	16 537		18 832
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		168 424	27 459		195 883
TOTAL		519 959	153 255		673 214
TOTAL GENERAL		867 943	164 018		1 031 961
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	10 764			
Instal.générales agenc.aménag.divers		109 259			
Matériel de transport		16 537			
Matériel de bureau informatique mobilier		27 459			
TOTAL		153 255			
TOTAL GENERAL		164 018			

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	56 737		56 737	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	28 464 375	28 464 375	
Autres immobilisations financières	117 736	117 736	
Autres créances clients	2 513 043	2 513 043	
Taxe sur la valeur ajoutée	284 161	284 161	
Débiteurs divers	4 383 065	4 383 065	
Charges constatées d'avance	160 474	160 474	
TOTAL	35 922 853	35 922 853	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 561 869	8 561 869		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	270 917	270 917		
Emprunts et dettes financières divers	5 788 486	5 788 486		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 514 301	1 514 301		
Personnel et comptes rattachés	218 793	218 793		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 705	98 705		
Impôts sur les bénéfices	66 097	66 097		
Taxe sur la valeur ajoutée	746 644	746 644		
Autres impôts taxes et assimilés	6 885	6 885		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 838	4 838		
Groupe et associés	9 150 957	9 150 957		
Autres dettes	204 807	204 807		
TOTAL	26 633 298	26 633 298		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 008 474			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	4 797 200			4 797 200

Le total des capitaux propres au 31 12 2024, y compris le résultat 2024 s'élève à 14 445 725 €, diminué de la distribution de dividendes suite à l'assemblée de 2025 de la somme de 600 000 € et augmenté du résultat de l'exercice clos au 31 12 2022 de 2 363 448 €,
les capitaux propres ressortent à la somme de 16 209 172 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
MARQUE CARRE D OR	300 000			300 000	
Total	300 000			300 000	

La marque n'a pas fait l'objet d'un amortissement, sa durée d'utilisation n'a pas de limite de durée. Son utilisation est continue et stratégique dans l'activité de la société.

La marque Carré d'or a fait l'objet d'un test de dépréciation et n'a pas donné lieu à provision.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	716 186
Créances clients et comptes rattachés	355 759
Disponibilités	6 703
Total	1 078 648

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 869
Emprunts et dettes financières diverses	411 349
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	731 158
Dettes fiscales et sociales	249 215
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116 784
Autres dettes	203 396
Total	1 713 772

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	160 474
Total	160 474

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	56 737	100.00
Total	56 737	

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire sont totalement amortis

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 000 000
Total	16 000 000

L'emprunt de 16 000 000€ est garanti par les sûretés et garanties citées dans les engagements financiers.
Le montant restant dû est de 8 560 000 €

Engagements financiers

Engagements donnés

- 1- Un Cautionnement solidaire consenti par l'Associé A.D.F dans la limite d'un montant maximum initial de dix-neuf millions deux cent mille euros (19.200.000 EUR) pour un emprunt de 16.000.000 EUR.
- 2- Un Cautionnement solidaire consenti par l'Associé N.B.F dans la limite d'un montant maximum initial de dix-neuf millions deux cent mille euros (19.200.000 EUR) pour un emprunt de 16.000.000 EUR.
- 3- Un Nantissement de premier rang : A la sûreté et pour garantir le paiement et le remboursement des obligations garanties, l'emprunteur nantit au profit des Parties Financières la créance représentée par le solde créditeur définitif ou provisoire du Compte de l'Emprunteur (y compris tout intérêt produit).
Les références du Compte de l'Emprunteur (le "Compte Nanti") sont les suivantes :
Teneur de compte : BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES
Désignation du compte : Compte de l'Emprunteur
Références du compte : IBAN : FR76 1680 7005 4236 7536 8121 905
- 4- Un Nantissement de premier rang de l'ensemble des créances (et de leurs accessoires) détenues ou à détenir par les Associés à l'encontre de l'emprunteur, notamment au titre de tous prêts subordonnés.
- 5- Un Nantissement de premier rang de l'ensemble des créances (et de leurs accessoires) détenues ou à détenir par l'Emprunteur à l'encontre de ses filiales, notamment au titre de tous avances en compte courant ou prêts intragroupe.
- 6- Un Nantissement de premier rang par l'Associé ADF et NBF de leur compte-titres ouvert dans les livres de l'emprunteur et sur lequel est crédité, s'agissant de l'Associé ADF, l'intégralité des actions de l'emprunteur qu'il détient, soit UN MILLION CINQ CENT MILLE ET UNE (1.500.001) actions de l'emprunteur et s'agissant de l'Associé NBF, NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (999.999) actions de l'emprunteur (étant précisé que le

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

solde des ations de l'emprunteur détenues par l'associé NBF, soit CINQ CENT MILLE (500.000) actions de l'emprunteur, fait l'objet d'un nantissement de compte titres au profit de BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES en garantie de deux prêts d'un montant total en principal d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000 EUR) en date du 7 octobre 2020 (le Nantissement Banque Populaire).

7- Une promesse de nantissement par l'associé NBF des titres nantis en vertu du Nantissement Banque Populaire en cas de mainlevée ou de caducité du Nantissement Banque Populaire ou du complet remboursement des prêts garantis par le Nantissement Banque Populaire.

8- Un Nantissement de premier rang par l'Emprunteur de l'intégralité des parts sociales de Beauvisage Santy, de Docks Lyon devenue Racine Carré, de Lyon 6RS, d'Eugène et de Mercure 94 qu'il détient.

9- Un nantissement de premier rang portant sur l'intégralité des parts sociales et créances de BEAUVISAGE et de SANTY

10- Un nantissement de second rang du compte titres financiers sur lequel seront affectées 500 000 actions appartenant à la société NBF numérotées 50 001 à 75 000 et 1 050 001 à 1 525 000 pour l'emprunt souscrit par la société NBF au profit de la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES pour un prêt equipement standard n°06095747 de 800 000 € sur 36 mois- Acte du 21 novembre 2024.

11- Cautionnement solidaire de 425 000 € de la société au profit du CIC LYONNAISE DE BANQUE en garantie de l'emprunt souscrit par la société FSI 2014 pour la somme de 850 000 € pour une opération de refinancement d'un biens. Echeance de l'emprunt 31 décembre 2026 - Acte du 08 janvier 2025.

Engagements reçus

Caution solidaire consentie par les associés ADF et NBF	19 200 000
Nantissement 1er rang des créances détenues par les Associés	
Nantissement 1er rang de ADF/NBF de leur compte titres concernant l'intégralité des actions de CARRE DOR	
Promesse nantissement de NBF des titres nantis en vertu du - Nantissement Banque Populaire	
Total	19 200 000

Caution solidaire pour un montant d'emprunt de 16.000.000 EUR.
Le montant du capital restant du au 31 12 2025 est de 8 560 000 EUR

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				156 000	156 000
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				2 479	2 479
- dotations de l'exercice				31 200	31 200
Total				33 679	33 679
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				15 600	15 600
- exercice				20 277	20 277
Total				35 877	35 877
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				20 277	20 277
- entre 1 et 5 ans				59 142	59 142
Total				79 419	79 419
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				75 123	75 123
Total				75 123	75 123
Montant en charge sur l'exercice				19 357	19 357

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS CARRE D'OR
69009 LYON

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SNC VIEILLE DAMES NOBLES	1 000			1 000	1 000	42 867					
- SARL DJ IMMOBILIER	2 000	167 239		2 000	2 000	80 033					
- SNC MONT VERDUN	1 000			1 000	1 000	1 967 534					
- SAS AT PARTICIPATIONS	1 000	31 841		54 000	54 000	859 796					
- SAS ISOCIEL	25 000	33 292		52 242	52 242	467 467				827 500	
- SNC EUGENE	1 000			1 000	1 000	2 050 526					
- SAS COLBERT	1 000	2 750		1 000	1 000	585 309					
- SAS METRE CARRE	100 000	118 750		125 000	125 000	528 227				108 122	
- SAS 1850 PARTICIPATIONS	150 000	1 627 240		2 849 409	2 849 409	1 739 634				74 326	
- SCCV SANTY	1 000			999	999	3 047 757					
- SCCV BEAUVISAGE SANTY	1 000			448 716	448 716	3 462 827					
- SCCV LIMONEST TILLEULS	1 000			999	999	849 996					
- SNC SAINT GENIS PLATANES	1 000			999	999	418 278					
- SNC ALBIGNY CHIRAT	1 000			999	999	367 276					
- SNC FERNEY COLLEX	1 000			990	990	527 024					
- SNC RACINE CARRE	1 250	100 620		202 241	202 241	150					
- SNC LYON 6 RS	1 000			699	699	5 524 848					
- SNC ARISTIDE	1 000			62 400	500	15 600					
- SCCV MERCURE	1 000			537	537	816 580					
- SNC SARTOUX HAUTECOMBE	1 000			501	501	3 170					
- SNC TARARE VIADUC	501			501	501	374 417					
- SAS PARC B	1 001 000	270 667		510 510	510 510	950 211					
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SNC SAINT DIDIER BOIS	1 000			500	500	20 842			12 750		
- SNC NIVOLAS	1 000			500	500	500					
- SCI FONCIERE DES SEQUOIAS	1 000			500	500	585 170		309 212	44 377		
- SCCV BASTIE MERMOZ	1 000			500	500	509		384 337	5 680		
- SNC CARTERET	1 000			500	500	3 887 839		5 125 849	27 376		
- SCCV MOUILLARD 10	1 000			500	500	253 775					
- SAS CAMPUS 38	2 222	707 199		1 000	1 000	1 750 966		1 028	59 310		
- SCCV TASSIN 8 MAI	1 000			400	400	42 878					
- SNC LA NARTELLE	1 000			351	351	8 682					
- SAS CARRE BRITANNIA	1 000			334	334	1 128 370		544 700	12 633		
- SNC ISSA	1 000			300	300	11 773					
- SNC NEUVILLE CARNOT	1 000			200	200	12 367		104 551	3 944		
- SAS CACHEMIRE RENTAL	10 000	1 590		2 000	2 000			1 365 176	7 094	5 206	

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS CARRE D'OR
69009 LYON

Société - SCCV CARRE MAZARD	Capital 1 000	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute 200	nette 200						
- SCCV DARDILLY BRUYERE	1 000			100	100	110 686		33 749	102 824		15/12/2025
- SAS HIROOSEVELT	1 000			500	500	10 000					
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- françaises				918 229	918 229	891 104		3 073 129	408 807	11	
- Participations non reprises en A											

TITRES MDCO - TITRES 2 469 € CREANCES 1205 € CA 961 013 € RESULTAT 74 507€
GALLINE 83 10 € 873 805 € 1 800 € 1 351€ DIV
11€
PGC PROMOTION 915 750 € 16 094 € 2 110 316 € - 484 665€

CARRE D'OR

Société par actions simplifiée au capital de 4 797 200 euros

Siège social : 51 avenue Sidoine Apollinaire

69009 Lyon

832 110 464 R.C.S. Lyon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Rapport certifié conforme,
A.D.F.,
Président de la Société,
représentée par Alain DUTOIT,
Gérant

DocuSigned by:
 *Alain DUTOIT*
ABFAD1C474EE4F5...



Le Forum
5, avenue de Verdun BP 1119
26011 Valence Cedex

CARRE D'OR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

CARRE D'OR

Société par actions simplifiée

RCS : LYON 832 110 464

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A la collectivité des associés de la société CARRE D'OR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CARRE D'OR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Changement de méthode » de l'annexe qui expose les incidences du changement de réglementation comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06 et la note « *Capitaux propres* » de l'annexe des comptes annuels concernant une nouvelle négociation d'avenant en cours suite à la non-atteinte du montant plancher des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Valorisation des titres de participation

Les titres de participations sont évalués conformément aux modalités indiquées dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe. Nous avons examiné les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination de la valeur d'inventaire et avons vérifié que la note annexe donne une information appropriée.

- Créances rattachées aux participations

Comme indiqué dans la note « Créances immobilisées » de l'annexe, la société apprécie la recouvrabilité des créances rattachées aux participations en fonction de l'avancée du programme immobilier de la filiale et des marges futures présentées dans les documents prévisionnels. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des prévisions et de la recouvrabilité des avances, eu égard à notre connaissance des programmes au 31 décembre 2025.

- Provision pour risque de perte à terminaison

Comme indiqué dans la note « Informations générales complémentaires » de l'annexe, une provision pour risque a été constatée afin de faire face à une perte à terminaison prévisionnelle sur une opération immobilière portée par l'une des filiales. Nous avons examiné les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination de la provision et avons vérifié que la note annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Valence, le 29 juin 2026.

Matthieu VERNET

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	667 165	358 748	308 417	319 181	10 764	3.37
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	1 424 423	673 214	751 209	851 092	99 883	11.74
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	5 244 356	61 900	5 182 456	5 395 457	213 001	3.95
	Créances rattachées à des participations	28 464 375		28 464 375	31 089 044	2 624 669	8.44
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	117 736		117 736	117 139	597	0.51
	Total de l'actif immobilisé (III)	35 918 054	1 093 861	34 824 193	37 771 913	2 947 720	7.80
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	2 513 043		2 513 043	3 886 934	1 373 890	35.35
	Autres créances	4 667 226		4 667 226	3 472 166	1 195 060	34.42
	Charges constatées d'avance	160 474		160 474	153 336	7 138	4.65
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 577 535		2 577 535	1 340 986	1 236 549	92.21
	Total de l'actif circulant (IV)	9 918 278		9 918 278	8 853 421	1 064 856	12.03
	Frais d'émission des emprunts (V)				56 737	56 737	100.00
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	45 836 332	1 093 861	44 742 471	46 682 071	1 939 601	4.15

(1) Dont à moins d'un an 28 582 111
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 797 200)	4 797 200		4 797 200			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 859		13 859			
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	479 720		479 720			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	8 554 946		5 821 008		2 733 938	46.97
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 363 448		3 333 938		970 490	29.11
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
Total des capitaux propres (I)		16 209 172		14 445 725		1 763 448	12.21
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total autres fonds propres (I bis)							
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 900 000		43 000		1 857 000	NS
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)	1 900 000		43 000		1 857 000	NS
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 832 786		14 842 738		6 009 952	40.49
	Emprunts et dettes financières diverses	14 939 442		13 697 976		1 241 466	9.06
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 514 301		1 724 049		209 748	12.17
	Dettes fiscales et sociales	1 137 123		1 621 970		484 846	29.89
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 838		304 838		300 000	98.41
	Autres dettes	204 807		1 776		203 031	NS
	Produits constatés d'avance						
Total des dettes (III)		26 633 298		32 193 347		5 560 048	17.27
Ecarts de conversion passif (IV)							
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		44 742 471		46 682 071		1 939 601	4.15

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 26 532 887 22 326 943

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	723 603		723 603	635 591		88 012	13.85
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 771 956		4 771 956	4 522 744		249 212	5.51
Montant net du chiffre d'affaires	5 495 559		5 495 559	5 158 335		337 224	6.54
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions				4 000		4 000	100.00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			43 000	1 260		41 740	NS
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			60 000			60 000	
Autres produits			29 310	10 511		18 799	178.85
Total des Produits d'exploitation (I)			5 627 870	5 174 107		453 763	8.77
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises			584 024	455 351		128 673	28.26
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			128 000	101 942		26 058	25.56
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			2 869 319	2 658 542		210 776	7.93
Impôts, taxes et versements assimilés			43 608	31 388		12 220	38.93
Salaires			1 006 020	1 068 290		62 270	5.83
Cotisations sociales			335 696	326 951		8 745	2.67
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			220 756	247 896		27 140	10.95
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			1 700 000	43 000		1 657 000	NS
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			7 261	30 009		22 748	75.80
Total des Charges d'exploitation (II)			6 894 683	4 963 369		1 931 314	38.91
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 266 813	210 738		1 477 551	701.13
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			4 338 801	3 444 732		894 070	25.95
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			353 697	346 609		7 087	2.04

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

19 357 15 600

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)	1 668 817		2 466 574		797 757	32.34
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	3 162		17 138		13 976	81.55
Autres intérêts et produits assimilés (2)	91 339				91 339	
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières	999				999	
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	28 171		47 456		19 285	40.64
Total des produits financiers (V)	1 792 488		2 531 168		738 680	29.18
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	61 900				61 900	
Intérêts et charges assimilées (3)	1 354 634		1 772 270		417 636	23.57
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	999				999	
Total des charges financières (VI)	1 417 533		1 772 270		354 737	20.02
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	374 955		758 899		383 943	50.59
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 093 247		4 067 759		974 512	23.96
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)			694		694	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			694		694	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	729 799		733 127		3 328	0.45
Total des produits (I+III+V+VII)	11 759 159		11 150 007		609 153	5.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 395 712		7 816 069		1 579 643	20.21
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 363 448		3 333 938		970 490	29.11

(2) Dont produits concernant les entreprises liées1 763 3182 483 712

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées653 652734 495

SAS CARRE D'OR

51 AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE

69009 LYON

7

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

CABINET RUSSIER SAS

60 ALLEE DES LILAS

ROUTE DE LA RAYONNIERE

26240 LAVEYRON

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 44 742 470.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 495 559.38 Euros et dégageant un bénéfice de 2 363 447.72 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles, mais des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative " 31-12-2024 ", entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

2.1. Incidences du changement de méthodes comptables

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

a. Résultat exceptionnel

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet évènement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

Les principales incidences pour la société sont notamment les amendes et pénalités, pour une somme de 993 € au 31/12/2025

b. Suppression de la technique des transferts de charges

Un remboursement de formation a été enregistré sur l'exercice 2024.

À compter du 1er janvier 2025, la technique des transferts de charges est supprimée.

2.2. Présentation de la colonne comparative

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés, présentent au 31 décembre 2025 avec la colonne comparative du 31 décembre 2024 les reclassements suivants :

- les transferts d'exploitation sont présentés dans le poste " Autres produits " ;
- les cessions d'immobilisations sont inclus dans le compte " Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles "
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes " Produits exceptionnels " et " Charges exceptionnelles ".

Les charges constatées d'avance ont été remonté en autres créances pour un montant de 160 K€ en 2025, vs 153 K€ en 2024.

Informations générales complémentaires

Deux TUP ont été réalisées au profit de la société sur l'exercice 2025 :

- CALUIRE PASTEUR en 03/25 - La perte entre le 1er janvier 2025 et la date de la TUP a été inscrite dans un compte 668- Mali de TUP pour la somme de 24 618 €. La société ne disposait pas de réserves
- 1850 INVESTISSEMENT en 05/25 - Les réserves de la société ont été reprise dans un compte 768- Autres produits financiers pour la somme de 91 908 €- La perte du 1er janvier 2025, jusqu'à la date de la TUP soit 569 € a été déduite de cette somme.

Dans les provisions pour risque figure :

- une provision de la société 1850 INVESTISSEMENT pour 200 K€ qui correspond à un litige avec un client. Ce litige est toujours en cours et devrait connaître une issue rapide-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Provision pour risques - perte à terminaison

Une provision pour risques a été constatée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour un montant de 1 700 000 €, correspondant à une perte à terminaison prévisionnelle relative à une opération immobilière portée par une filiale de la société.

Cette provision a été constituée conformément aux dispositions des articles 214-15 et suivants du Plan Comptable Général, dès lors que :

cette perte à terminaison a été calculée après l'abandon de 1 057 K€ d'intérêts de comptes courant de tous les associés dont 210 K€ par Carré d'or

la perte résulte d'événements en cours à la date de clôture ;

son occurrence est probable ;

son montant peut être estimé de manière fiable, sur la base des éléments financiers et économiques disponibles à la clôture.

L'estimation de la perte à terminaison tient compte notamment :

des coûts restant à engager sur l'opération,

des recettes prévisionnelles actualisées,

et des hypothèses économiques retenues à la date de clôture.

La société procède à une revue régulière de cette estimation.

La provision sera ajustée ou reprise en fonction de l'évolution des éléments connus lors des exercices futurs et lors de la clôture définitive de l'opération concernée.

Traitement fiscal

La provision pour perte à terminaison a été comptabilisée conformément aux principes comptables.

Son traitement fiscal a fait l'objet d'une analyse spécifique au regard des dispositions de l'article 39-1-5° du Code général des impôts, tenant compte notamment :

du caractère probable de la perte,

de son rattachement à l'exercice,

et de son caractère suffisamment précis quant à sa nature et à son montant.

Le traitement fiscal de cette provision est déterminé en conséquence dans la liasse fiscale de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	667 165	
Installations générales agencements aménagements divers	1 070 506		5 131
Matériel de transport	44 011		45 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	220 450		1 641
Emballages récupérables et divers	36 083		1 600
TOTAL	1 371 051		53 372
Autres participations	36 484 502		1 999
Prêts, autres immobilisations financières	117 139		597
TOTAL	36 601 640		2 596
TOTAL GENERAL	38 639 855		55 968

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		667 165	667 165
Installations générales agencements aménagements divers			1 075 638	1 075 638
Matériel de transport			89 011	89 011
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			222 091	222 091
Emballages récupérables et divers			37 683	37 683
TOTAL			1 424 423	1 424 423
Autres participations		2 777 769	33 708 731	33 708 731
Prêts, autres immobilisations financières			117 736	117 736
TOTAL		2 777 769	33 826 467	33 826 467
TOTAL GENERAL		2 777 769	35 918 054	35 918 054

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	347 984	10 764		358 748
Installations générales agencements aménagements divers		349 240	109 259		458 499
Matériel de transport		2 295	16 537		18 832
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		168 424	27 459		195 883
TOTAL		519 959	153 255		673 214
TOTAL GENERAL		867 943	164 018		1 031 961
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	10 764			
Instal.générales agenc.aménag.divers		109 259			
Matériel de transport		16 537			
Matériel de bureau informatique mobilier		27 459			
TOTAL		153 255			
TOTAL GENERAL		164 018			

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	56 737		56 737	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	28 464 375	28 464 375	
Autres immobilisations financières	117 736	117 736	
Autres créances clients	2 513 043	2 513 043	
Taxe sur la valeur ajoutée	284 161	284 161	
Débiteurs divers	4 383 065	4 383 065	
Charges constatées d'avance	160 474	160 474	
TOTAL	35 922 853	35 922 853	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 561 869	8 561 869		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	270 917	170 506	100 411	
Emprunts et dettes financières divers	5 788 486	5 788 486		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 514 301	1 514 301		
Personnel et comptes rattachés	218 793	218 793		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 705	98 705		
Impôts sur les bénéfices	66 097	66 097		
Taxe sur la valeur ajoutée	746 644	746 644		
Autres impôts taxes et assimilés	6 885	6 885		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 838	4 838		
Groupe et associés	9 150 957	9 150 957		
Autres dettes	204 807	204 807		
TOTAL	26 633 298	26 532 887	100 411	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 008 474			

Au 31/12/2025, le seuil des capitaux propres consolidés de 16.5 M€ concernant le covenant de Zencap n'est pas atteint (16.2 M€) et une nouvelle négociation d'avenant est en cours

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	4 797 200			4 797 200

Le total des capitaux propres au 31 12 2024, y compris le résultat 2024 s'élève à 14 445 725 €, diminué de la distribution de dividendes suite à l'assemblée de 2025 de la somme de 600 000 € et augmenté du résultat de l'exercice clos au 31 12 2025 de 2 363 448 €, les capitaux propres ressortent à la somme de 16 209 172 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
MARQUE CARRE D OR	300 000			300 000	
Total	300 000			300 000	

La marque n'a pas fait l'objet d'un amortissement, sa durée d'utilisation n'a pas de limite de durée. Son utilisation est continue et stratégique dans l'activité de la société.

La marque Carré d'or a fait l'objet d'un test de dépréciation et n'a pas donné lieu à provision.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.
L'analyse de leur valeur est, le cas échéant, réalisée par le regroupement de plusieurs lignes de participations en fonction des programmes sous-jacents et de l'historique des participations détenues.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Leur recouvrabilité est appréciée, à date, en fonction de l'avancement du programme immobilier des filiales et des marges futures présentées dans les documents previsionnels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	716 186
Créances clients et comptes rattachés	355 759
Disponibilités	6 703
Total	1 078 648

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 869
Emprunts et dettes financières diverses	411 349
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	731 158
Dettes fiscales et sociales	249 215
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116 784
Autres dettes	203 396
Total	1 713 772

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	160 474
Total	160 474

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	56 737	20,00
Total	56 737	

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire sont totalement amortis

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 000 000
Total	16 000 000

L'emprunt de 16 000 000€ est garanti par les sûretés et garanties citées dans les engagements financiers.

Le montant restant dû est de 8 560 000 €

Engagements financiersEngagements donnés

1- Un Cautionnement solidaire consenti par l'Associé A.D.F dans la limite d'un montant maximum initial de dix-neuf millions deux cent mille euros (19.200.000 EUR) pour un emprunt de 16.000.000 EUR.

2- Un Cautionnement solidaire consenti par l'Associé N.B.F dans la limite d'un montant maximum initial de dix-neuf millions deux cent mille euros (19.200.000 EUR) pour un emprunt de 16.000.000 EUR.

3- Un Nantissement de premier rang : A la sûreté et pour garantir le paiement et le remboursement des obligations garanties, l'emprunteur nantit au profit des Parties Financières la créance représentée par le solde créditeur définitif ou provisoire du Compte de l'Emprunteur (y compris tout intérêt produit).

Les références du Compte de l'Emprunteur (le "Compte Nanti") sont les suivantes :

Teneur de compte : BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES

Désignation du compte : Compte de l'Emprunteur

Références du compte : IBAN : FR76 1680 7005 4236 7536 8121 905

4- Un Nantissement de premier rang de l'ensemble des créances (et de leurs accessoires) détenues ou à détenir par les Associés à l'encontre de l'emprunteur, notamment au titre de tous prêts subordonnés.

5- Un Nantissement de premier rang de l'ensemble des créances (et de leurs accessoires) détenues ou à détenir par l'Emprunteur à l'encontre de ses filiales, notamment au titre de tous avances en compte courant ou prêts intragroupe.

6- Un Nantissement de premier rang par l'Associé ADF et NBF de leur compte-titres ouvert dans les livres de l'emprunteur et sur lequel est crédité, s'agissant de l'Associé ADF, l'intégralité des actions de l'emprunteur qu'il détient, soit UN MILLION CINQ CENT MILLE ET UNE (1.500.001) actions de l'emprunteur et s'agissant de l'Associé NBF, NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (999.999) actions de l'emprunteur (étant précisé que le

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

solde des ations de l'emprunteur détenues par l'associé NBF, soit CINQ CENT MILLE (500.000) actions de l'emprunteur, fait l'objet d'un nantissement de compte titres au profit de BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES en garantie de deux prêts d'un montant total en principal d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000 EUR) en date du 7 octobre 2020 (le Nantissement Banque Populaire).

7- Une promesse de nantissement par l'associé NBF des titres nantis en vertu du Nantissement Banque Populaire en cas de mainlevée ou de caducité du Nantissement Banque Populaire ou du complet remboursement des prêts garantis par le Nantissement Banque Populaire.

8- Un Nantissement de premier rang par l'Emprunteur de l'intégralité des parts sociales de Beauvisage Santy, de Docks Lyon devenue Racine Carré, de Lyon 6RS, d'Eugène et de Mercure 94 qu'il détient.

9- Un nantissement de premier rang portant sur l'intégralité des parts sociales et créances de BEAUVISAGE et de SANTY

10- Un nantissement de second rang du compte titres financiers sur lequel seront affectées 500 000 actions appartenant à la société NBF numérotées 50 001 à 75 000 et 1 050 001 à 1 525 000 pour l'emprunt souscrit par la société NBF au profit de la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES pour un prêt équipement standard n°06095747 de 800 000 € sur 36 mois- Acte du 21 novembre 2024.

11- Cautionnement solidaire de 425 000 € de la société au profit du CIC LYONNAISE DE BANQUE en garantie de l'emprunt souscrit par la société FSI 2014 pour la somme de 850 000 € pour une opération de refinancement d'un biens. Echeance de l'emprunt 31 décembre 2026 - Acte du 08 janvier 2025.

Engagements reçus

Caution solidaire consentie par les associés ADF et NBF	19 200 000
Nantissement 1er rang des créances détenues par les Associés	
Nantissement 1er rang de ADF/NBF de leur compte titres concernant l'intégralité des actions de CARRE DOR	
Promesse nantissement de NBF des titres nantis en vertu du - Nantissement Banque Populaire	
Total	19 200 000

Caution solidaire pour un montant d'emprunt de 16.000.000 EUR.

Le montant du capital restant du au 31 12 2025 est de 8 560 000 EUR

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				156 000	156 000
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				2 479	2 479
- dotations de l'exercice				31 200	31 200
Total				33 679	33 679
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				15 600	15 600
- exercice				20 277	20 277
Total				35 877	35 877
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				20 277	20 277
- entre 1 et 5 ans				59 142	59 142
Total				79 419	79 419
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				75 123	75 123
Total				75 123	75 123
Montant en charge sur l'exercice				19 357	19 357

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS CARRE D'OR
69009 LYON

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	détenus nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SNC VIEILLE DAMES NOBLES - SARL DJ IMMOBILIER - SNC MONT VERDUN - SAS AT PARTICIPATIONS - SAS ISOCIEL - SNC EUGENE - SAS COLBERT - SAS METRE CARRE - SAS 1850 PARTICIPATIONS - SCCV SANTY - SCCV BEAUVISAGE SANTY - SCCV LIMONEST TILLEULS - SNC SAINT GENIS PLATANES - SNC ALBIGNY CHIRAT - SNC FERNEY COLLEX - SNC RACINE CARRE - SNC LYON 6 RS - SNC ARISTIDE - SCCV MERCURE - SNC SARTOUX HAUTECOMBE - SNC TARARE VIADUC - SAS PARC B - Participations détenues entre 10 et 50 % - SNC SAINT DIDIER BOIS - SNC NIVOLAS - SCI FONCIERE DES SEQUOIAS - SCCV BASTIE MERMOZ - SNC CARTERET - SCCV MOUILLARD 10 - SAS CAMPUS 38 - SCCV TASSIN 8 MAI - SNC LA NARTELLE - SAS CARRE BRITANNIA - SNC ISSA - SNC NEUVILLE CARNOT - SAS CACHEMIRE RENTAL	1 000			1 000	1 000	42 867					
	2 000	167 239		2 000	2 000	80 033					
	1 000			1 000	1 000	1 967 534					
	1 000	31 841		54 000	54 000	859 796				827 500	
	25 000	33 292		52 242	52 242	457 467					
	1 000			1 000	1 000	2 050 526					
	1 000	2 750		1 000	1 000	585 309					
	100 000	118 750		125 000	125 000	528 227				108 122	
	150 000	1 627 240		2 849 409	2 849 409	1 739 634				74 326	
	1 000			999	999	3 047 757					
	1 000			448 716	448 716	3 462 827					
	1 000			999	999	849 996					
	1 000			999	999	418 278					
	1 000			999	999	367 276					
	1 000			990	990	547 024					
	1 250	100 620		202 241	202 241	150					
	1 000			699	699	5 524 848					
	1 000			62 400	500	15 600					
	1 000			537	537	816 580					
	1 000			501	501	3 170					
	501			501	501	374 417					
	1 001 000	270 667		510 510	510 510	950 211					
	1 000			500	500	20 842			12 750		15/12/2025
	1 000			500	500	500					
	1 000			500	500	585 170		309 212	44 377		
	1 000			500	500	509		384 337	5 680		
	1 000			500	500	3 887 839			27 376		
	1 000			500	500	253 775					
	2 222	707 199		1 000	1 000	1 750 966		1 028	59 310		
	1 000			400	400	42 878					
	1 000			351	351	8 682					
	1 000			334	334	1 128 370		544 700	12 633		
	1 000			300	300	11 773					
	1 000			200	200	12 367		104 551	3 944		
	10 000	1 590		2 000	2 000			1 365 176	7 094	5 206	

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS CARRE D'OR
69009 LYON

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
- SCCV CARRE MAZARD	1 000			brute 200 nette 200	100		33 749	102 824		15/12/2025
- SCCV DARDILLY BRUYERE	1 000			100	182 164					
- SAS HIROOSEVELT	1 000			500	10 000					
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A				918 229	918 229		3 073 129	408 807	11	
- françaises					891 104					
- Participations non reprises en A										

TITRES MDCO - TITRES	2 469 €	CREANCES	1205 €	CA	961 013 €	RESULTAT	74 507 €
GALLINE 83	10 €		873 805 €		1 800 €		1 351 €
11 €							DIV
PGC PROMOTION	915 750 €		16 094 €		2 110 316 €		- 484 665 €